

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
Arrondissement de Meaux
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT

**Objet : Délégation spéciale de signature du Président à M. Bruno GAUTIER,
1er Vice-Président**

Référence : 2023-01/13

Nous Pierre EELBODE, Président de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-9,
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020-07/02 en date du 10 juillet 2020,
relative à l'élection du Président de la Communauté de communes,
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020-07/04 en date du 10 juillet 2020,
relative à l'élection des Vice-Présidents de la Communauté de communes,
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-11/14 du 25 novembre 2022
autorisant le Président à signer toute pièce relative à la cession de la cellule n°1-2 de l'hôtel
d'entreprises,

Considérant l'indisponibilité du Président le mardi 31 janvier 2023 après-midi, pour
procéder à la signature de la promesse de vente, en l'étude de Maîtres COURTIER-VIELPEAU-LE
BARBE à Meaux, concernant la cession de la cellule n°1-2 de l'hôtel d'entreprises située à
Ocquerre.

ARRÊTONS

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Bruno GAUTIER en vue de signer l'acte
de vente désignée ci-dessus.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux,

Fait à Ocquerre, le
Pierre EELBODE

30 JAN. 2023

Notification à l'intéressé(e) :

Monsieur Bruno GAUTIER

